



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER  
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD 5 FÉVRIER 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, LE LUNDI 5 FÉVRIER 2024,  
À DIX-NEUF HEURES (19h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE  
RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents : Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :  
Claire Bossé Michèle Lamonde  
Chantal Godin Ginette Rochefort  
Jocelyn Lapointe Sébastien Dufour

Secrétaire d'assemblée : Jean-François Tétrault

### ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. **OUVERTURE**
2. **ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2024**
4. **FINANCES**
  - 4.1. COMPTES
5. **AFFAIRES NOUVELLES**
6. **RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS**
  - 6.1 ADOPTION DE L'AVIS DE MOTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 355 IMPOSANT LES TAXES POUR L'ANNEE 2024.
  - 6.2 ADHÉSION DÉFINITIVE RREMQ
  - 6.3 DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
7. **URBANISME**
8. **CORRESPONDANCE**
  - 8.1. Présentation de l'état de nos demandes de subventions depuis janvier 2023 par Raymond Langevin, gestionnaire des projets municipaux
  - 8.2. Rappel de la présentation des résultats obtenus suite à la consultation publique réalisée en 2023 après la séance du conseil municipal de ce soir à 20h00
9. **RAPPORTS DES COMITÉS**
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**



N° de résolution  
ou annotation

2024-009

2024-010

2024-011



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

### 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

### 2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

UNANIMEMENT VOTÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

### 3. PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

UNANIMEMENT VOTÉ

### 4. FINANCES

#### 4.1 COMPTES

Voir les incompressibles en annexe

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle des employés et élus municipaux avant la tenue de la présente séance.

QUE le Conseil approuve des déboursés pour un total de 340 023.99\$, incluant les salaires bruts pour la période du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre, montant de 38 317.18\$.

UNANIMEMENT VOTÉ

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes.

Je soussigné, Jean-François Tétrault, directeur général de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 340 023.99\$.



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

### 5. AFFAIRE NOUVELLE

### 6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

#### 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 355 IMPOSANT LES TAXES POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 15 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 355 a été déposé et présenté par le secrétaire d'assemblée, à la demande du Conseil, le 15 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

2024-012

UNANIMEMENT VOTÉ

DE DÉCRÉTER l'adoption du règlement n°355 imposant les taxes pour l'année 2024. Le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance.

#### 6.2 ADHÉSION DÉFINITIVE RREMQ

CONSIDÉRANT la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Berthier-Sur-Mer a pris acte du Règlement du Régime de retraite des employés municipaux du Québec, daté du 11 juin 2012;

CONSIDÉRANT que les employés de Municipalité de Berthier-Sur-Mer ont été consulté sur la participation à ce régime et que plus de la moitié ont approuvé celle-ci;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Berthier-Sur-Mer prend la décision d'adhérer à ce régime;

2024-013

UNANIMEMENT VOTÉ

1° que la Municipalité de Berthier-Sur-Mer adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

2° que cette adhésion soit effective au 5 FEVRIER 2024;

3° qu'à compter de cette date l'ensemble des employés participe au volet à cotisation déterminée ;

4° de fixer la cotisation salariale à 5 % du salaire admissible ;

5° de fixer la cotisation patronale à 5 % du salaire admissible ;

6° que L'administration soit autorisé à attester pour et au nom de la Municipalité de Berthier-Sur-Mer du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime qui lui sera transmis par l'administrateur du régime;



N° de résolution  
ou annotation

2024-014



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

- 7° que le directeur général soit autorisé à transmettre à Desjardins, administrateur du volet à cotisation déterminée du régime, les cotisations de l'employeur et des employés retenues depuis la date d'adhésion du régime.

ADOPTÉE

### 6.3 DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT l'article de loi 358 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont dûment rempli leur formulaire de divulgation et on remit ce dernier au Directeur Général de la municipalité ;

### UNANIMEMENT VOTÉ

QUE le Directeur Général de la municipalité, en conformité avec l'article 360.2 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, transmette au ministère des Affaires municipales et de l'habitation les résultats des divulgations et ce avant le 15 février 2024.

### 7. URBANISME

### 8. CORRESPONDANCE ET POINTS D'INFORMATION

- 8.1 Présentation de l'état de nos demandes de subventions depuis janvier 2023 par Raymond Langevin, gestionnaire des projets municipaux
- 8.2 Rappel de la présentation des résultats obtenus suite à la consultation publique réalisée en 2023 après la séance du conseil municipal de ce soir à 20h00.

### 9. RAPPORTS DES COMITÉS

**Claire Bossé :**

**Jocelyn Lapointe :**

**Sébastien Dufour :**

**Michèle Lamonde :**

**Chantal Godin :**

**Ginette Rochefort :**

### 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.  
Il est 19h48.

  
Président : Richard Galibois



**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la municipalité de Berthier-sur-Mer**

N° de résolution  
ou annotation

Secrétaire d'assemblée : Jean-François Tétrault



**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la municipalité de Berthier-sur-Mer**

N° de résolution  
ou annotation